



Je travaille, Tu travailles,

Il/elle travaille,... **Nous exigeons de vrais salaires !**

Dernière minute !

Le bilan du budget 2010, lors de la présentation du Budget 2011 de la SNCF, démontre que les moyens existent pour répondre aux revendications des cheminots.

Ainsi, après une année 2009 déficitaire, les résultats de l'année 2010 permettront à nouveau à l'Etat de racketter un dividende de 50 Millions d'€ aux cheminots.

Cet argent est le fruit du travail des cheminots, il doit revenir aux cheminots par le salaire, l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail !

Alors qu'elle a octroyé unilatéralement, avec l'appui de certaines organisations syndicales, 0,9% pour les salaires en 2010, entérinant une nouvelle perte de pouvoir d'achat, la Direction SNCF avait donc réellement les moyens de répondre aux revendications portées par la CGT.

Il y a donc lieu d'exiger, dès les négociations salariales de janvier 2011, une véritable augmentation générale des salaires permettant le rattrapage du pouvoir d'achat.

R
E
T
R
A
I
T
E

S
A
L
A
I
R
E

L'intéressement, la participation,... Attention DANGER !

L'intéressement, la participation, le plan d'épargne d'entreprise, sont des dispositifs de l'épargne salariale.

En concurrence avec le salaire, ils font dépendre la rémunération des salaires en fonction des profits réalisés par l'entreprise, tout en mettant en danger l'équilibre financier de la protection sociale à travers d'importantes exonérations de cotisations sociales.

Pour leurs promoteurs, ce serait une idée moderne destinée à améliorer le pouvoir d'achat des salariés...

Et pourtant, c'est une idée aussi vieille que le salariat !

Elle a été avancée dès 1818 (au XIX^e siècle !) par le comte de Laborde... un ancêtre d'Ernest Antoine Seillière !

Mais pourquoi cette suite dans les idées du Patronat ?

Au XIX^e siècle, le nombre de salariés augmente et les luttes se développent. La grève a cessé d'être un délit (1864) et en 1884, la création de syndicats a été légalisée...

Du comte de Laborde à... Sarkozy, tous ont tenté de trouver un moyen de contourner l'opposition "capital - travail" et la lutte de classes, grâce à l'intéressement ou la participation !

L'objectif est le même !

En 1864, la Société d'Economie Politique⁽¹⁾ posait la question :

Que faut-il penser de la participation aux bénéfices comme moyen d'éviter les grèves ?

En 2006, l'UNICE⁽¹⁾ déclare que l'accroissement des profits impose de réduire les coûts du travail et pour cela "de faire adhérer les salariés à l'objectif de création de valeur pour l'actionnaire"

⁽¹⁾ 1864 : Cercle patronal ; 2006 : organisation du patronat européen

R
E
T
R
A
I
T
E

S
A
L
A
I
R
E

L'intéressement, la participation, ... sont des dispositifs :

- aléatoires et variables ;
- liés aux résultats et aux performances de l'entreprise ;
- exonérés de « cotisations patronales » ;
- déductibles de l'impôt sur les sociétés ;
- exonérés de « cotisations salariés » pour la maladie, la retraite et le chômage mais soumis à CSG et CRDS ;
- qui n'entrent pas dans le calcul des retraites et donc ne bénéficient pas aux retraités ;

- qui fragilisent le système de retraite par répartition et le financement de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel SNCF.
- qui poussent les salariés à accompagner des réductions d'effectifs et la dégradation de leurs conditions de travail.

Si une nouvelle fois la direction de la SNCF voulait nous entraîner vers de telles dérives,

Pour la CGT, c'est NON !

Revalorisation des primes de travail : la CGT, avec les cheminots, fait bouger les lignes !

Après la fonction Matériel, (avec les agents des EALE et ateliers Équipement) qui ont vu leur prime de travail revalorisée de 4%, c'est au tour de l'Équipement.

Les agents de cette fonction passeront à l'équivalent de l'ex code prime 3 à compter du 1^{er} janvier 2011.

Concrètement le pouvoir d'achat des cheminots de l'Équipement va augmenter de 8 à 70€ par mois.

Ces nouvelles mesures impactent les actifs mais aussi les futurs retraités, puisque la prime de travail entre dans le calcul de la pension de retraite.

Le Chiffre : 150 milliards d'€

C'est le matelas de trésorerie dont disposent les entreprises du CAC 40.
La crise ne touche pas tout le monde de la même manière.

Une chose est sûre, les richesses créées par les salariés doivent être réparties différemment !
D'autres choix politiques doivent être faits et le rapport de forces par la mobilisation des salariés doit y contribuer.

SMIC

Le salaire minimum en France passera de 1347,77 €/mois à 1365 €/mois au 1^{er} janvier 2011, soit +1.6% , conformément au strict minimum légal et sans coup de pouce du Gouvernement. Cela représente 55 centimes d'€ par jour pour les « smicards »

Au même moment, le Bureau International du Travail (BIT) s'est inquiété, mercredi 15 décembre, d'une stagnation persistante des salaires dans le monde. Ce facteur est «un élément déclencheur de la crise, [et il] continue d'affaiblir la reprise dans de nombreuses économies», prévient le directeur général du BIT, Juan Somavia.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

- Une revalorisation générale de l'ensemble des salaires des cheminots permettant de porter à 1600 € brut le salaire minimum d'embauche,
- Un plan de rattrapage du contentieux salarial par des augmentations générales avec comme 1^{re} étape : +6%,
- La transformation de la PFA en véritable 13^e mois,
- La revalorisation des primes de travail, des gratifications de vacances et d'exploitation,
- L'indexation des pensions sur les salaires,...

soyez nombreux
à **signer la**
pétition
unitaire
(CGT - UNSA - SUD-Rail)

RETRAITÉ
LAIRE